

Politique Salariale 2023

Signature de l'avenant à l'accord de politique salariale

Après consultation de ses conseils syndicaux, la **CFE-CGC a signé** l'avenant à l'accord de politique salariale pour 2023-2024.

Tout au long de cette négociation, la CFE-CGC s'est attachée à défendre les intérêts des salariés dans un contexte particulier.

Ainsi la **CFE-CGC** a défendu la mise en œuvre de 3 budgets différents permettant de répondre aux attentes du plus grand nombre des salariés :

- **AG** pour protéger tous les salariés Non-cadres et Cadres I à IIIB.
- **AI** pour reconnaître l'engagement des salariés (Non-Cadres et Cadres Band IV inclus) avec un taux de distribution à 85% couplé à une attention particulière aux seniors ainsi qu'aux salariés qui n'ont pas eu d'AI en 2022.
- **Budget spécifique** pour accompagner la mise au mini SMH 2024 afin de ne pas impacter la campagne d'AI.

Sur ces trois points, nous avons été entendus.

Néanmoins, la CFE-CGC, seule organisation syndicale à avoir revendiqué le 1er juillet comme date d'application des AI, regrette son décalage au 1er septembre 2023.

A défaut de signature, la proposition initiale de la Direction aurait été appliquée.

Vos représentants restent à votre écoute pour répondre à vos questions.

Plus de détails sur la politique salariale :

Cliquez ou flashez le QR code >



S'opposer parfois

Construire souvent

Proposer toujours

Toulouse, le 31/03/2023